

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 18/05/2009 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Nombres de membres :

- Afférents au bureau : 24
- Présents : 19

L' an 2009 et le 18 Mai à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de Jean-Marie HAAS, président

Présents :Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, WEISS Marie-Line, MM : BERTRAND Jean-Louis, CONUECAR Nestor, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, ISEL Roger, KREISS Alfred, MEYER Charles, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, RUTSCH François, SCHLOSSER Charles, SIBLER Alphonse, WEISBECKER Jean

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, BRACONNIER Armand, FUCHS Thierry, MARTIN Etienne, SCHERTZ Christophe

Invité(s) :MM : FABACHER Edmond, LOBSTEIN Jacques

Date de convocation : 05/05/2009

Date d'affichage : 05/05/2009

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du bureau du 16.03 et 27.04.2009.

Chaufferie collective : présentation de l'APD par le bureau d'études.

Centrales photovoltaïques : étude de l'opportunité du transfert de l'exploitation.

Opération vergers solidaires : versement des avances de subventions aux associations d'arboriculteurs et don de tuteurs et liens.

Divers.

Désignation d'un secrétaire de séance.

M. GOETZ Joseph est désigné(e) secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du bureau du 16.03 et 27.04.2009.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les comptes rendus du 16.03.2009 et du 27.04.2009, envoyés avec l'invitation.

INFO.2009 B : Chaufferie collective : présentation de l'APD par le bureau d'études.

Le bureau d'études Anetame a présenté un avant projet définitif remis à plat afin de respecter des préconisations d'autonomie en terme de combustible bois sur une installation de ce type, de manière à pouvoir gérer de manière optimale l'approvisionnement et de permettre une autonomie de fonctionnement suffisante de l'ordre de 4 jours.

La maîtrise d'oeuvre propose, après avoir étudié les différentes possibilités, de doubler le silo en place, pour un surcoût de 90 000 € (subventionné à 50 %), soit une augmentation du coût d'objectif de 5,6 %.

Ce point a donné lieu à un débat, la majorité des élus proposant de présenter ce point à l'ordre du jour du conseil en vue de sa validation.

INFO.2009 B : Centrales photovoltaïques : étude de l'opportunité du transfert de l'exploitation.

Le point est fait sur l'opportunité de transférer la gestion de la centrale photovoltaïque de la MDSA et des centrales futures à une entreprise. Ce point a donné lieu à débat, la majorité des élus proposent de présenter ce point à l'ordre du jour, en vue d'un transfert de l'exploitation de la centrale existante, et de la centrale à construire sur le hangar intercommunal en projet, après organisation d'une consultation.

009.2009 B : Opération vergers solidaires : versement des avances de subventions aux associations d'arboriculteurs et don de tuteurs et liens.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2008 du 22 septembre 2008 : « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

CONSIDERANT la démarche en faveur des vergers traditionnels de haute tige engagée par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn

CONSIDERANT l'objectif de cette opération portant sur le maintien voire la reconstitution d'un paysage de vergers traditionnels de haute tige autour des villages pour préserver un lieu de convivialité, un espace de vie pour la faune et la flore et des savoir-faire liés à l'utilisation des fruits,

VU le programme d'actions -d'animation, de formation, d'entretien des vergers, et de valorisation des fruits- élaboré,

VU la délibération n° 101/2006 du conseil communautaire du 4 décembre 2006 « programme

vergers, annulation de la délibération n°89/2006 et nouvelle délibération sur le programme »

VU la convention de partenariat du 25 juin 2007 signée par les communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn, le conseil général du Bas-Rhin et la région Alsace pour financer l'opération « vergers solidaires de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn »,

Vu la délibération n°098/2008 du conseil communautaire du 7 juillet 2008 « Vergers : avenant à la convention : modification de taux de subventions.,

ENTENDU l'exposé du président,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, une abstention, décide :

- de verser une avance de subvention d'un montant total de 6 042,10 € pour l'achat d'arbres hautes tiges à :
 - l'association des jardins et des vergers de l'Outre-Forêt
 - l'association des producteurs de fruits de Lembach et environs
 - l'association fruits, fleurs et nature de Woerth et environs
 - l'association des arboriculteurs de Preuschkorf et environs

Détail :

Association	Nombre d'arbres hautes tiges	Montant total	Subvention 50%
Association des jardins et des vergers de l'Outre-Forêt	115	1 702,00 €	851,00 €
Association fruits fleurs nature de Woerth et environs	280	7 637,00 €	3 818,50 €
Association des producteurs de fruits de Lembach et environs	149	2 205,20 €	1 102,60 €
Association des arboriculteurs de Preuschkorf et environs	45	540,00 €	270,00 €
Total	589	12 084,20 €	6 042,10 €

- étant entendu que la communauté de communes sollicitera le remboursement du montant de cette subvention auprès de la Région Alsace et du Conseil général dans le cadre de la convention de partenariat.

- de mettre à la disposition desdites associations un nombre de tuteurs équivalent au nombre d'arbres pour lesquels une subvention a été demandée ;

- d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Divers.

Prochain conseil communautaire : rajout d'un point à l'ordre du jour :

Création de poste à temps non complet (20h/sem) de secrétariat permanence accueil de la maison rurale de l'Outre forêt.

Cette création de poste intervient suite à la fin de contrat de Mlle FATH Sonja.

Point validé.

Fait à DURRENBACH, le 28/05/2009

Le secrétaire de séance
M. GOETZ Joseph

Le président
Jean-Marie HAAS